

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2016

---

RATIFICATION DE DEUX ORDONNANCES RELATIVES À LA CONSOMMATION - (N° 3814)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par  
Mme Linkenheld, rapporteure

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

« Au 3° du II de l'article L. 612-1 du code monétaire et financier, après la référence : « livre I<sup>er</sup> », sont insérés les références : « ainsi que le chapitre II du titre I<sup>er</sup> et le chapitre II du titre II du livre II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'adapter les dispositions de l'article L. 612-1 du code monétaire et financier qui définissent les missions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) au nouveau plan du code de la consommation.